

# Culture 2000 programme: prolongation jusqu'en 2006

2003/0076(COD) - 08/11/2006 - Document de suivi

**OBJECTIF** : établir un rapport d'ensemble sur la seconde évaluation intermédiaire externe du programme Culture 2000.

**CONTENU** : le présent rapport est établi en vertu du 5<sup>ème</sup> considérant de la décision 626/2004/CE étendant la durée de validité du programme Culture 2000 aux années 2005 et 2006. Il expose la position de la Commission sur les principales conclusions et recommandations de la seconde évaluation intermédiaire externe du programme.

Pour rappel, le programme Culture 2000, doté d'un budget de quelque **236 Mios EUR**, constitue le principal instrument de financement et de programmation des activités de l'Union européenne dans le domaine de la coopération culturelle pour la période de 2000 à 2006.

Le présent rapport conclut que globalement le **programme a atteint ses objectifs et offre un mécanisme adéquat permettant de répondre aux besoins initiaux et actuels dans le domaine de la coopération culturelle en Europe**. L'évaluation confirme en outre la nécessité d'un **programme spécifiquement consacré au secteur de la culture**, plutôt que l'ajout d'un volet culturel à d'autres programmes communautaires.

D'après l'évaluateur indépendant, le programme Culture 2000 permet, de toute évidence, de remédier aux lacunes en favorisant la coopération transnationale en Europe. De plus, il engendre de nombreuses nouvelles initiatives de coopération grâce à l'établissement de nouveaux liens ou le renforcement de liens existants entre les acteurs culturels européens.

L'évaluateur a mis en évidence un certain nombre d'avantages dont bénéficient les organisations participant au programme Culture 2000 : acquisition d'expérience dans le domaine culturel à l'échelle européenne, accroissement du professionnalisme par l'amélioration des compétences en gestion, amélioration de la capacité organisationnelle et individuelle et renforcement du dialogue entre acteurs culturels.

Les participants au programme représentaient la totalité des disciplines artistiques et provenaient d'organisations de tout type et de toute taille, la moitié des bénéficiaires comptant moins de dix salariés.

Selon l'évaluateur indépendant, ces réalisations et la dimension européenne du programme ont donné lieu à un **accroissement des liens culturels entre les pays** et ont renforcé la perception de **l'identité culturelle et l'intégration des nouveaux États membres**. À titre d'exemple, la moitié des répondants n'auraient même pas imaginé leur projet sans Culture 2000. Le programme a donc été un important catalyseur d'idées. De plus, le degré de durabilité atteint est élevé (près de deux tiers des répondants ont indiqué qu'ils continueraient à entretenir les liens avec les partenariats mis sur pied et deux tiers des répondants ont fait savoir qu'ils poursuivraient leurs activités après la fin du projet).

L'évaluateur conclut par plusieurs recommandations, dont la plupart ont déjà été mises en œuvre en tout ou en partie ou seront adoptées dans le cadre du nouveau programme Culture (voir [COD/2004/0150](#)), qui succédera au programme Culture 2000 dès 2007. C'est notamment le cas des recommandations relatives à la nécessité de mieux faire connaître et promouvoir les réalisations des projets par une stratégie de diffusion active ayant pour effet de renforcer la **visibilité** tant du programme que des projets financés au

titre de celui-ci : seule la mise en place de mécanismes de diffusion efficaces peut permettre de mieux partager et exploiter les résultats du programme, surtout que Culture 2000 – compte tenu de son budget relativement restreint – n'est pas conçu pour produire un important volume de résultats.

**Conclusions de la Commission** : la Commission souscrit à l'évaluation générale de l'évaluateur indépendant : le programme Culture 2000 a contribué de manière unique à la coopération culturelle en Europe. Les objectifs énoncés à l'article 151 du traité ont, par conséquent, été entièrement atteints. En effet, des milliers d'organisations culturelles de tout type et de toute taille – théâtres, musées, associations professionnelles, centres de recherche, universités, instituts culturels, autorités publiques, etc. – provenant de l'ensemble de l'Europe et représentant la totalité de la palette des activités culturelles ont travaillé ensemble pour créer et mettre sur pied des projets artistiques et culturels. De la sorte, un nombre élevé d'Européens ont eu l'occasion unique de découvrir et explorer la culture de leurs concitoyens européens.

Il est donc impératif que la Communauté continue à apporter son soutien aux activités de coopération dans le domaine de la culture en Europe. Tel est précisément l'objectif du nouveau programme Culture. En focalisant l'action de l'UE sur trois grands objectifs dont l'importante valeur ajoutée européenne a été reconnue – la mobilité transnationale des personnes travaillant dans le secteur culturel, la circulation transnationale des œuvres d'art et des produits artistiques et culturels, et le dialogue interculturel –, ce programme pourra, encore davantage que ses prédécesseurs, renforcer la coopération culturelle en Europe.